

2022-2023

# Programme de formation



IEAM

## **Equipe pédagogique :**

Amaury CATRICE et Emilie CARBONNAUX

Tel : 01 42 27 28 91

IEAM-Institut d'Expertise, d'Arbitrage et  
de Médiation

# FORMATION GLOBALE A LA MEDIATION-200H

## Objectifs (professionnels)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ S'approprier les « outils » de la Médiation.
- ✓ Comprendre le déroulé d'une médiation et l'approche du conflit.
- ✓ S'approprier la posture du médiateur.
- ✓ Approfondir la communication non violente
- ✓ Approfondir la négociation raisonnée
- ✓ Approfondir le questionnement et reformulation

## Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3 du Code du travail) : De favoriser la mobilité professionnelle

## Public

Le public concerné est :

Dirigeants & cadres d'entreprise, directeurs des ressources humaines et juridiques, avocats, notaires, experts, architectes, syndic de copropriété, gestionnaires d'immeuble, administrateurs & mandataires...

## Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : aucun pré-requis

## Durée

Cette formation se déroule sur 200 heures réparties de la manière suivante :

Session 1 : formation à la médiation – 70h

Session 2 : les outils de la médiation – 50h

Session 3 : appropriation de la médiation – 80h

Horaires : 9h00 – 17h30

## **SESSION 1: FORMATION A LA MEDIATION - 70h**

27 et 28 septembre 2022 (présentiel)

9 et 10 novembre 2022 (visio)

8 et 9 décembre 2022 (présentiel)

5 et 6 janvier 2023 (visio)

9 et 10 février 2023 (présentiel)

## **SESSION 2: LES OUTILS DE LA MEDIATION - 50h**

Module 1: Questionnement et Reformulation

24 janvier et 23 mars 2023 (visio)

Module 2: Négociation Raisonnée

J1 et J2 : les basiques de la négociation

En cours de programmation (visio)

J3 et J4 : négocier avec les personnes difficiles

En cours de programmation (visio)

Module 3: Communication non violente

En cours de programmation (présentiel)

## **SESSION 3: APPROPRIATION DE LA MEDIATION, TUTORING - 80h**

Module 1: Observation et participation à une médiation

Module 2: Action de communication et de promotion de la médiation

Module 3: Mémoire sur la médiation (30 pages environ)

## **Tarif**

Cette formation est dispensée pour un coût de : 5 365 euros TTC.

L'IEAM n'est pas soumis à la TVA.

## **Modalités et délais d'accès**

L'inscription est réputée acquise lorsque :

L'inscription n'est enregistrée que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété.

Les stagiaires doivent s'inscrire au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

## Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

### Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes actives
- La pratique et la mise en situation
- Les débriefings
- Appui sur le collectif et le co-apprentissage
- Approche personnalisée
- Alternance des rôles d'acteur et d'observateur

Outils pédagogiques :

- Un étayage théorique et méthodique
- Des simulations et exercices

Supports pédagogiques :

- Un dossier et un support informatique, la plupart du temps via la plateforme DIGIFORMA.

Prise en compte du handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter afin qu'on puisse nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, à l'adresse mail [ieam-paris@wanadoo.fr](mailto:ieam-paris@wanadoo.fr)

### Éléments matériels de la formation

La formation se déroulera à la fois en visio-conférence et en présentiel si les conditions sanitaires le permettent.

Supports techniques : Zoom ou tout autre plateforme équivalente de visio-conférence.

Salle de formation : A préciser -Paris.

### Compétences des formateurs

**Marie LEBRUN BENARD:** Responsable de projets-médiatrice, consultante et formatrice auprès des entreprises et des acteurs du territoire (Titulaire d'un DU de médiation, formée à la communication non violente, aux processus créatifs et à l'intelligence collective)

**Dominique DOLLOIS:** Avocat Honoraire. Médiateur et Formatrice en Médiation et Droit Collaboratif (Maîtrise de Droit Privé et de Sciences économiques, diplômée de l'institut judiciaire, Psycho praticien dans l'approche centrée sur la peau, Praticien en PNL, Approche systémique, Médiateur diplômée)

**Claire GODIN :** Médiatrice, formatrice (DU Médiation et Gestion des conflits, Cycle supérieur d'études européennes, DEA droit Communautaire)

**Juliette PIRIOU** : Avocate au Barreau de Paris, formée et pratique la médiation et le droit collaboratif, formatrice à l'AFPDC

**Dominique HUGER** : Formatrice depuis 1993, Fondatrice d'INTER-MED, Co-directrice du Diplôme Universitaire « Médiation / Gestion des conflits » pour l'IRFSS-Centre

### Formation ouverte ou à distance (« FOAD »)

La formation se tient en partie à distance sur la plateforme Zoom.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur ou d'une tablette ainsi qu'un réseau internet et une connexion stable pour pouvoir suivre la formation.

En cas de problème technique, contacter [ieam-paris@ieam.eu](mailto:ieam-paris@ieam.eu)

## Contenu

### **Session 1 : formation à la médiation – 70h**

[Voir programme en ligne](#)

### **Session 2 : les outils de la médiation – 50h**

Module 1: Questionnement et Reformulation

[Voir programme annexe](#)

Module 2: Négociation Raisonnée

- J1 et J2: les basiques de la négociation
- J3 et J4: négocier avec les personnes difficiles

[Voir programme annexe](#)

Module 3: Communication non violente

[Voir programme annexe](#)

### **Session 3 : appropriation de la médiation – 80h**

Module 1: Observation et participation à une médiation

Il s'agit de l'observation ou de l'assistance passive à une médiation, au côté d'un médiateur.

La démarche doit être autorisée par les parties et l'observateur doit signer un engagement de confidentialité.

- C'est l'occasion pour l'observateur de valider l'enseignement théorique tiré de la formation initiale.

- L'observateur, à l'issue des réunions, échange avec le médiateur sur l'avancement et les difficultés rencontrées.

- L'observateur contribue éventuellement à la recherche des voies de sortie qui lui paraissent possibles.

- A l'issue de la médiation, l'observateur rédige une note de synthèse sur les enseignements tirés de la démarche.

Cette note, d'une quinzaine de pages est présentée au médiateur et discutée.

### Module 2: Action de communication et de promotion de la médiation

Il peut également s'agir d'un article, ou d'un compte rendu de conférence

Pour la fiche de lecture:

Présentation de l'auteur et de l'œuvre.

- Résumé général de l'ouvrage, présentation de la structure retenue et de l'objectif poursuivi.
- Mise en évidence des idées marquantes et de leur originalité par rapport aux positions classiques.
- Analyse critique et constructive : les points jugés insuffisamment traités, les points discutables.

Le tout, au regard des expériences ou des attentes d'un lecteur investi dans la médiation.

La fiche de lecture, d'une vingtaine de pages, doit être structurée et pratique.

La démarche est pédagogique.

### Module 3: Mémoire sur la médiation (30 pages environ)

Pratique ou théorique, la question ne doit pas être trop générale. La présentation doit:

- Poser la problématique, illustrer les difficultés théoriques ou pratiques tirées de l'expérience.
- Faire le point des publications éditées sur le sujet et répertorier les solutions ou positions existantes.
- Articuler une critique constructive de l'existant et avancer des réponses ou pistes d'amélioration.

Le mémoire implique une prise de position personnelle. Il doit ouvrir à la réflexion.

Le mémoire, d'une trentaine de pages, annexe une bibliographie sur le sujet. La démarche est démonstrative.

## Suivi et évaluation

### Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Les feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- L'évaluation des acquis en fin de session
- Un questionnaire d'évaluation de la formation

### Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales ou écrites (QCM...)
- Mise en situation
- Fiches d'évaluation